



« STUPEUR ET TREMBLEMENTS »...

Dès que nous avons eu connaissance mi-décembre d'une lettre signée par de nombreux agents d'une même équipe se plaignant du comportement d'un médecin, nous avons jugé, après analyse, que le contenu était suffisamment explicite pour légitimer une intervention syndicale.

Cette lettre était adressée au Président du Conseil de Surveillance avec copie aux syndicats.

Nous avons immédiatement agi dans l'intérêt de l'équipe et des signataires pour leur assurer un soutien et une protection efficace.

Nous avons pour cela multiplié les échanges avec la Direction du CH Lavour pour :

- Demander que la protection fonctionnelle soit accordée aux agents signataires de la lettre ainsi qu'à tous les agents apportant des témoignages sur des faits similaires pour la même situation ou d'autres apparentées.
- Demander que la lettre soit transmise au plus vite aux autorités de tutelle.
- Demander que les décideurs institutionnels : Président du Conseil de Surveillance, président de la CME, Direction et ARS prennent les décisions nécessaires et assument leurs responsabilités.

En fin d'année nous précisons que nous avons eu l'occasion également d'exprimer nos interrogations, nos inquiétudes et notre consternation concernant le contenu de la lettre et les faits cités au nouveau président de la CME à l'occasion d'une discussion informelle.

Nous avons ensuite, dans le cadre des prérogatives du CHSCT proposé au syndicat FO, membre du CHSCT, de déposer une déclaration liminaire dans la perspective du CHSCT programmé le 7 février 2017.

Cette déclaration commune a été remise, avec AR, au secrétariat de direction le 24 janvier 2017, le jour du CTE.

Cette date du 24 était initialement prévue pour un CHSCT exceptionnel finalement reporté au 7 février 2017 pour des raisons de télescopage des dates des diverses instances, CTE, CHSCT.

Le Directeur adjoint, seul sur le pont avec la DSSI, dans le contexte actuel, a pris connaissance de notre déclaration pendant le CTE du 24 janvier 2017. Elle semble avoir été transmise dans la foulée, le même jour, au président du CS.

Le 27 janvier, jour du Conseil de Surveillance et de la cérémonie des vœux il régnait une effervescence médiatique ! A cette occasion et suite aux nombreuses questions des journalistes, nous n'avons répondu qu'aux sollicitations relatives à la situation financière fragile de notre hôpital et à celle sur la motion proposée par la CGT à l'ensemble des membres du CS et visant à interpeller l'ARS. Le principe de cette motion a été accepté par le Président du CS, motion votée à l'unanimité !

La CGT du CH Lavour a profité de ce Conseil de Surveillance pour interpeller une nouvelle fois son président et le Directeur de l'ARS au sujet de cette lettre afin de leur demander d'agir vite, de communiquer sur différents sujets et surtout pour leur dire à tous deux nos plus vives inquiétudes.

Nous avons très rapidement réalisé, et ce depuis fin 2016, tout ce qui relevait de notre responsabilité et de nos engagements syndicaux en faisant régulièrement du lien avec le directeur adjoint et la directrice des soins, seuls intermédiaires disponibles et à l'écoute.

Enfin il est à noter que dès la fin décembre la CGT a demandé à rencontrer le Directeur de l'ARS. Il nous propose un rendez-vous dans les jours qui viennent.

La CGT du CH Lavour fidèle à ses engagements syndicaux demande que le nécessaire soit fait et réclame un retour à des conditions de travail normales pour cette équipe.

Lavour le 2 février 2017

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr